Protocole d'accord concernant la réalisation et le financement de la nouvelle route du littoral entre Saint-Denis et La Possession et du tram-train entre Saint-Paul et la Mare (commune de Sainte Marie) dans le cadre du transfert des routes nationales à la Région

La sécurisation de la route du littoral entre Saint-Denis et La Possession et la création d'un tram-train à la Réunion ont fait l'objet d'un débat public en 2004.

Les études et les concertations ont été menées conformément aux décisions prises respectivement par l'État et la Région pour ces deux projets. Elles ont permis d'arrêter les décisions suivantes :

- L'Etat et la Région se sont donc accordés [illegible] sécurisation de la route du littor[illegible] constituée [illegible] dé[illegible]

- [illegible]ns le [illegible] fil d[illegible] européen fav[illegible] décidé d[illegible] Réunion, [illegible] Saint-[illegible] De[illegible] une [illegible]ière [illegible] avec [illegible] définir [illegible]tation avec les [illegible] une [illegible] cerné[illegible] de Saint-Paul, sur le littoral ouest, à la Mare [illegible]te-M[illegible] au nord, en desservant Le Port, La Possession, le plateau de la Montagne, [illegible]int-Denis et l'aéroport.

Le présent protocole a pour objet de définir les principes de réalisation et de financement de ces deux projets sur lesquels l'Etat et la Région s'accordent.

HISTORIQUE !